

Responsables pour application : IDE

Mesures préventives les plus importantes et les plus immédiates à mettre en place:

- Surveillance de l'état général des patients au plan clinique et biologique tenant compte de l'ensemble des facteurs de risque,
- Ensemble de mesures hygiéno-diététiques, notamment le rafraîchissement, l'aération et l'hydratation.

En aucun cas il n'est justifié d'envisager d'emblée et systématiquement une diminution ou un arrêt des médicaments pouvant interagir avec l'adaptation de l'organisme à la chaleur.

Il est nécessaire de procéder à une évaluation clinique de l'état d'hydratation des personnes à risque avant de prendre toute décision thérapeutique par :

- une évaluation des apports hydriques,
- le recueil du poids, de la fréquence cardiaque et de la tension artérielle du patient ;
- en cas de prescription de diurétique, vérifier que les apports hydriques et sodés sont adaptés en particulier chez le sujet âgé complétée si besoin par :
- un bilan ionogramme complet avec la créatininémie et évaluation de la clairance de la créatinine.

Dès l'alerte de niveau 2 :

Les IDE :

- ***Identifient les médicaments pouvant altérer l'adaptation de l'organisme à la chaleur***, en consultant la liste figurant sur le présent document et en se reportant avec attention aux mentions légales des médicaments (Résumé des caractéristiques du produit (RCP)) qui comportent les informations nécessaires pour procéder à cette évaluation ;
- recommandent au patient de ne prendre aucun médicament sans avis médical, y compris les médicaments délivrés sans ordonnance.

Consignes à l'attention des médecins

- réévaluer l'intérêt de chacun des médicaments en termes de bénéfice-risque individuel et supprimer tout médicament qui apparaît soit inadapté, soit non indispensable, en tenant compte de la pathologie traitée, du risque de syndrome de sevrage et d'effets indésirables ; en particulier faire très attention chez le sujet âgé à l'association de médicaments néphrotoxiques ;
- éviter la prescription d'anti-inflammatoires non stéroïdiens, particulièrement néphrotoxiques en cas de déshydratation ;
- en cas de fièvre, éviter la prescription de paracétamol, en raison de son inefficacité pour traiter le coup de chaleur et d'une possible aggravation de l'atteinte hépatique souvent présente ;

C'est au terme de cette réévaluation qu'une adaptation particulière du traitement peut être envisagée en considérant que toutes les mesures générales de correction de l'environnement immédiat et de l'accès à une bonne hydratation sont correctement suivies.

<p>Nom :</p> <p>Fonction :</p> <p>Visa :</p>	<p>Rédacteur</p> <p>Aurore BALANT, Cadre Administratif</p> <p>Audrey TINNES, Assistante de Direction</p>	<p>Validation</p> <p>Sylvie LACOSTE, Directrice</p>	<p>Conformité à la gestion qualité</p> <p>Audrey TINNES, Chargée Qualité</p>
---	---	--	---